

Nouméa, le 1<sup>er</sup> mars 2012

Inspection Pédagogique  
du 2<sup>nd</sup> degré

A  
Mesdames et Messieurs les professeurs  
d'EPS  
s/c Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

VR/IP/CF  
n° 3211/2012-0102

## Lettre de l'Inspection Pédagogique à l'occasion de la rentrée 2012 en Nouvelle Calédonie

Affaire suivie par  
Céline FAVRE  
Bureau 107  
Téléphone  
(687) 26 62 75  
Fax  
(687) 26 62 07  
Mél.

celine.favre@ac-noumea.nc

1, avenue des  
Frères Carcopino  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

### LE MOT DE L'IA/IPR

En cette nouvelle année scolaire qui s'ouvre, permettez moi de saluer les nouveaux arrivants et de souhaiter beaucoup de plaisir et de bonheur à tous les enseignants d'EPS de la Nouvelle Calédonie dans l'exercice quotidien de leur métier, au nom de l'Inspection Pédagogique.

Une condition de cette réussite professionnelle tient sûrement à la volonté permanente d'être dans une attitude « critique » et évolutive vis-à-vis de son métier. Challenge difficile bien sûr, mais ô combien nécessaire !

C'est pour aider à cette construction que cette lettre de rentrée a été rédigée.

Elle s'appuie certes sur une connaissance un peu générale des pratiques d'enseignement en Nouvelle Calédonie, mais dont certaines caractéristiques m'ont semblé révélatrices d'un modèle « ébranlé » qui demande une évolution.

Au cours de ma première mission en octobre 2011, j'ai essayé de sensibiliser, d'expliquer la nécessité des « réformes » du système éducatif, aux enseignants que j'ai rencontrés.

J'ai voulu montrer en particulier que la centration sur la matière (les APSA pour l'EPS) ne répondait plus aux attentes institutionnelles et aux besoins d'une société toujours plus exigeante avec l'école. La mise en place d'un modèle évolutif d'éducation devient un enjeu majeur d'enseignement. Sans cette transformation adaptative au contexte social, l'école risque de perdre son statut de "ciment social", condition première d'une école démocratique.

Sur quoi doit porter cette évolution ? La réponse est sans détour : **sur les activités d'apprentissage des élèves**. L'enseignant aujourd'hui, doit montrer une certaine expertise dans l'accompagnement, dans le guidage d'un élève **qui apprend** (et pas seulement **qui fait**). Comprendre les activités opératoires, sensori-motrices, réflexives, inter-personnelles qu'engage un élève dans une situation adaptative constitue le fil rouge de la relation entre apprendre et enseigner.

En EPS (comme dans les autres disciplines), **un élève qui apprend** c'est un élève qui sollicite trois grandes activités humaines : **une activité de réalisation, une activité de réflexion et une activité d'investissement**. Un élève qui réussit en EPS, ce n'est pas seulement un élève qui réalise, c'est aussi un élève qui pense et qui s'investit. La préoccupation du professeur, c'est donc de lui apprendre des « choses » bien identifiées dans ces trois champs. Ce sont bien ces trois champs qui constituent, par exemple, la toile de fond de tous les programmes d'EPS.

Mais pourquoi choisir ces visées ? Pourquoi vouloir « compliquer » (théoriser diront d'autres !) un modèle centré sur les APSA ?

Parce qu'aujourd'hui les besoins des élèves ne sont plus les mêmes que ceux des années 1970 ou 1980. Parce qu'aujourd'hui l'école doit repréciser ses missions : Il s'agit de construire collectivement l'intelligence de l'élève (cette intelligence vue comme un système de formes d'intelligence : l'intelligence du raisonnement, du langage, du corps, du relationnel...).

L'EPS a repris cette injonction en affichant ses finalités : « former des élèves physiquement, intellectuellement et socialement éduqués ».

Ce choix d'orientation pour l'EPS, définit ainsi le cadre d'intervention du professeur d'EPS. Le professeur d'EPS collabore à la construction du « citoyen » de demain.

Ces quelques lignes avaient pour objectif de révéler publiquement « le sens du métier », la valeur ajoutée de l'EPS, et de l'afficher comme une obligation de service.

Ces formalités posées, comment parvient-on à les mettre en œuvre ?

Là aussi, la réponse est relativement simple. L'institution a choisi quatre concepts qui vont fédérer et organiser le travail de l'enseignant. L'appréhension de ces quatre concepts (compétences, capacités, connaissances, attitudes) que vous connaissez, exige de chaque enseignant un travail personnel de délimitation, et de compréhension pour pouvoir les rendre opératoires et efficaces. C'est de fait, la première exigence que

devra se poser toute formation continue à destination des enseignants. Le nouveau Plan d'Action de Formation aura un cahier des charges porté par ces orientations institutionnelles. Le seul approfondissement d'une APSA ne peut plus être le moteur d'une formation.

C'est sans doute « une révolution pour certains », mais elle s'avère nécessaire, si l'on veut servir au mieux tous les élèves.

Le dernier sujet de réflexion que je voudrais aborder avec vous est celui des attentes institutionnelles dans quelques champs du métier.

Quels sont les éléments caractéristiques que l'on doit voir apparaître aujourd'hui dans une leçon ?

Ils peuvent se répartir en cinq grandes catégories. Ces catégories ne doivent pas s'appréhender séparément les unes des autres, mais comme un réseau d'éléments qui structure la leçon.

La première de ces catégories que je présente est celle du **SENS**.

Si, pour citer J DEWEY, "toute leçon est une réponse à une question", alors la leçon doit poser une question ou un problème aux élèves.

Mais quelle est la nature de ces questions ou problèmes ; quel est leur objet ?

Ici il faut faire preuve de vigilance pour éviter toute dérive, toute incompréhension.

Le modèle d'enseignement, plaçant les APSA au centre de la préoccupation des professeurs, a donné au terme sens, la signification de "pertinence sociale". Le sens d'un cours de Hand-Ball, c'est l'appropriation culturelle de tous les registres du Hand-Ball( technique, tactique, réglementaire...)

Le sens d'une leçon d'EPS (et non d'un cours de Hand-Ball), c'est autre chose !

Si l'on veut garder une cohérence globale avec ce modèle évolutif d'éducation, il faut que cet objet soit ancré dans **les activités d'apprentissage** engagées par les élèves.

Donner du **sens** à une leçon d'EPS c'est donc identifier un problème qui mobilise une activité d'apprentissage dont les effets se donneront à voir par une transformation des conduites des élèves. Mais dans tout problème, il y a une tension entre le résultat à produire et la qualité des réalisations mises en jeu. Cette tension s'assimile à un compromis, un défi ou un dilemme à résoudre entre la visée d'une situation et ce que je mets en œuvre pour la réussir. C'est cette problématique qu'il faut s'identifier.

En sports collectifs, avec une classe de 5<sup>ème</sup>, la notion de « couloir » génère des connaissances à enseigner. Pour autant la compétence rappelle aussi que la cible doit régulièrement être atteinte. Un problème identifiable, dans ce contexte est d'interroger les élèves sur la structure d'un dispositif afin d'utiliser tous les couloirs pour atteindre régulièrement la cible. Choisir une structure d'écartement tout en avançant pour atteindre régulièrement la cible, voilà la dialectique qui va être le fil rouge de la leçon, le **SENS** de la leçon.

Le second de ces principes s'interroge sur "**le statut**" de l'élève, c'est-à-dire sur les rôles que l'on entend lui faire remplir, sur les opérations que l'enseignant veut lui faire faire, sur la nature des communications qu'il établit avec les autres. Bref, ce qui se joue ici, ce sont bien les choix, les décisions, et les régulations réalisées par l'élève dans le

cheminement de son activité d'apprentissage. Ce sont les jeux de ces opérations mentales multiples et variées qui le rendra acteur et non simplement actif. Bien sûr que les actions sont nécessaires pour s'engager dans une réalisation, mais elles doivent déclencher des processus de pensée et d'investissement. Faire d'un élève actif un élève acteur c'est opérer cette mise en complémentarité des activités de production, de réflexion et d'engagement.

Le principe suivant concerne **les contenus**. Les concepts de connaissances et de compétences ont été travaillés pour permettre aux élèves de construire "leur Socle". Décliner une compétence revient d'une part à identifier **les capacités** à mobiliser et à développer, et d'autre part à nommer, dans un contexte d'actions spécifiques et singulières, **les connaissances** à faire construire chez les élèves. C'est pourquoi, en utilisant une formulation "compressée", définir des contenus, c'est nommer les connaissances à faire construire chez les élèves, dans leurs activités de réalisation, de pensée et d'investissement. Sans cet effort de précision, l'élève pourrait rester "actif" mais certainement pas "acteur" de ses apprentissages. Le repérage fin, précis des connaissances, est une condition "sine qua non" de l'évolution des pratiques professionnelles.

Le quatrième principe d'une leçon est "**l'organisation du système de contraintes**". Si l'élève doit être en capacité de produire une adaptation choisie et ciblée dans une situation d'apprentissage, alors le système de contraintes proposé à l'élève doit être conçu et organisé pour atteindre ces visées. Les variables de la situation doivent être pensées comme des "attributions causales". Qu'il s'agisse de l'espace, du temps, des interrogations, des stratégies à construire, de la régulation des charges émotionnelles... Tous les champs de variables envisageables doivent être organisés et mis en relation en se projetant sur les effets qu'ils vont produire. C'est dans le jeu de ces variables que se construisent "les processus en profondeur" des apprentissages. Concevoir et organiser des systèmes de contraintes des apprentissages, c'est imposer à l'élève de mobiliser et développer les capacités nécessaires à la production d'un résultat, en travaillant spécifiquement sur les connaissances génératrices des constructions attendues.

Le dernier principe, incontournable, est celui de **l'évaluation**, et même plus précisément du jeu de repères utiles à l'élève pour apprécier l'évolution de ses progrès. Si l'élève doit pouvoir se situer en permanence dans son activité d'apprentissage, la démarche évaluative de l'enseignant doit être précisée et travaillée pour pouvoir être intégrée par l'élève ; l'appréciation de ses progrès passe par une compréhension des objectifs fixés dans la situation adaptative, par une délimitation des champs impliqués dans la réussite de ces actions, par une précision des effets recherchés en termes de critères (tant de réalisation que de réussite), et par une concision des indicateurs sur lesquels l'attention doit être portée.

Voilà mis en forme, cinq principes fondateurs d'un système complexe comme la leçon d'EPS. On l'aura compris, c'est bien la mise en réseau (ou la mise en système) de ces principes qui constitue la toile de fond de la leçon d'EPS.

## **RAPPEL DES CONDITIONS D'INSPECTION**

Toutes les inspections se dérouleront sur le même schéma :

- L'observation effective de la leçon dure 55 minutes (à l'exception de quelques cas particuliers qui exigent des mises en place matérielles importantes).
- L'entretien avec l'enseignant a une durée de 1 heure.
- Tous les documents justificatifs du travail de l'enseignant doit être porté à la connaissance de l'inspecteur.

## **ORGANISATION DE L'INSPECTION PEDAGOGIQUE :**

L'Inspection Pédagogique, placée sous l'autorité de Monsieur le vice-recteur de la Nouvelle Calédonie, est sous la responsabilité de Monsieur Claude VOLANT IA/IPR d'EPS, en résidence en Polynésie, et en charge du Pacifique Sud avec une extension de compétences en Nouvelle-Calédonie.

Cette année deux chargés de mission aideront Monsieur VOLANT dans ses fonctions :

- Monsieur François DELORME en charge plus particulièrement des examens, des installations sportives, de l'accompagnement pédagogique des enseignants et des inspections et visites conseils
- Monsieur Eric REUILLARD en charge des sections sportives, enseignement exploratoire et de complément, de la formation, de l'accompagnement pédagogique des enseignants et des inspections et visites conseils

## **PROGRAMMES → PROJETS**

Tous les Collèges doivent maintenant avoir transmis à l'inspection pédagogique EPS leur projet EPS. Quelques établissements retardataires doivent encore envoyer au vice rectorat les fiches d'évaluation des différentes APSA déjà demandées en milieu d'année 2011.

Suite aux réformes des programmes et des examens, les lycées généraux, technologiques et professionnelles devront eux aussi faire parvenir à l'inspection pédagogique leur projet EPS actualisé sous format électronique par la voie hiérarchique avant le 18 mai 2012.

## **EXAMENS**

Filière professionnelle : l'ensemble des examens rénovés en CCF seront cette année régis par le nouveau texte de 2009 organisant l'évaluation certificative en EPS de la voie professionnelle rénovée. Seuls les BEPS non rénovés CSS et MRH sont encore organisés , pour la dernière année, par le texte de 2005.

Filière générale et technologique : le texte de 2002 s'applique pour la dernière année. En effet, suite à la réforme du lycée Général et technologique, de nouvelles modalités

d'évaluation du CCF en EPS applicables à la session du baccalauréat 2013 sont parues au BO n°7 du 16 février 2012.

Rappel : dans le cadre du contrôle en cours de formation, il est impératif que les établissements mettent en place un système fiable de stockage des notes d'EPS des classes de seconde et première professionnelles. Un fichier Excel conçu à cet effet est téléchargeable sur le site académique EPS.

### **PLAN DE FORMATION :**

La campagne du plan de formation 2012 sera prochainement ouverte. Les stages prévus sont :

- préparation à l'agrégation interne d'EPS
- préparation au CAPEPS interne
- EPS et SEGPA
- EPS et socle commun
- Entretien et développement de soi : STEP
- Entretien et développement de soi : course en durée
- L'évaluation : un exemple en BASKET
- Le travail en atelier : un exemple en ATHLETISME
- Stage de formation des formateurs (public désigné)
- Stage de formation des tuteurs (public désigné)

### **MEL ACADEMIQUE**

A partir de la rentrée scolaire 2012, chaque enseignant doit utiliser sa boîte professionnelle, l'ensemble des informations professionnelles y étant désormais envoyé. L'ensemble des procédures d'utilisation de cette boîte est consultable sur le site académique [www.ac-noumea.nc/eps](http://www.ac-noumea.nc/eps) (mise à jour le 14 février 2012).

### **SPORT SCOLAIRE**

Un nouveau Directeur UNSS-NC a été nommé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie depuis le 01 février 2012. Il s'agit d'Hugues DAVY.

### **EQUIPEMENTS**

L'inspection Générale va initier une enquête « nationale » sur les équipements mis à disposition de l'enseignement de l'EPS. Vous recevrez un fichier numérique, que chaque établissement devra remplir.

### **LA CIRCULAIRE NATATION**

A cette rentrée, l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires fait l'objet d'une nouvelle circulaire parue au B.O. n° 28 du 14 juillet 2011 (consultable sur le site [www.ac-noumea.nc/eps](http://www.ac-noumea.nc/eps)).

Elle rappelle qu'apprendre à nager à tous les élèves est une priorité, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences, et définit les conditions

réglementaires à respecter lors des cycles de natation. **Les priorités suivantes doivent ainsi être respectées :**

- 1- accueil des groupes d'élèves non-nageurs de 6<sup>e</sup> ;
- 2- accueil des groupes d'élèves non-nageurs des autres niveaux de classe concernés par le socle commun (collège et LP) ;
- 3- accueil des classes de 6<sup>e</sup> (visant l'acquisition du niveau 1 de compétence) ;
- 4- accueil des autres classes de collège (visant l'acquisition du niveau 2 de compétence) ;
- 5- accueil des classes de lycées.

Condition d'accueil des élèves : l'occupation du bassin doit être strictement appréciée à raison d'au moins 5 m<sup>2</sup> de plan d'eau par élève.

L'ensemble des textes en vigueur (programmes, examens, section sportive scolaire, sécurité etc.) est consultable sur le site académique EPS : [www.ac-noumea.nc/eps](http://www.ac-noumea.nc/eps) .

### **CONCLUSION**

En présentant les fondements de la discipline et en faisant un tour d'horizon des conditions fonctionnelles, nous avons voulu offrir à chacun d'entre vous les éléments de clarification, de compréhension des attendus institutionnels. Lors de nos passages dans les établissements, nous reviendrons sur ces caractéristiques en les vulgarisant.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire, et sachez que l'Inspection Pédagogique restera à votre écoute, pour qu'ensemble nous puissions transformer les conduites des élèves et valoriser notre discipline d'enseignement.

Fait le 28 février 2012

L'IA-IPR d'EPS



Claude VOLANT

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie  
Directeur général des enseignements



Patrick DION